



01 - Ouverture de la séance

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 3 mai 2011 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand
Siège # 2 Bruno Montminy

Siège # 4 Carole Dubois
Siège # 5 Alain Roger
Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Lucie-Marie De Blois, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

02 - Mot du maire

2 - MOT DU MAIRE

03 - Mot de la directrice générale

3 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Assemblée spéciale le 27 juin pour financement permanent qui sera suivi de la réunion préparatoire
- Facture BPR et \$ disponible MTQ
- Réclamation TVQ-TPS

04 - Questions de l'Assemblée

4 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

3 questions sont posées sur les sujets suivants :

2011-05
112

Suivi Borne-Fontaine rue Grondin
Taxe d'ordures pour chalet
Dérogation mineure Rang St-Pierre Nord

05 - Adoption de l'ordre du jour

5 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Mot du maire
- 3 - Mot de la directrice générale
- 4 - Questions de l'Assemblée
- 5 - Adoption de l'ordre du jour
- 6 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011
- 7 - Comptes à payer
- 8 - URBANISME
 - 8.1 - Agrandissement du périmètre urbain - Demande à la CPTAQ
 - 8.2 - Dérogation mineure no 2011-47 pour régulariser la marge latérale d'un garage (S. Fecteau)
- 9 - LOISIRS ET FAMILLES
 - 9.1 - Système de protection Incendie pour l'aréna
 - 9.2 - Tournoi de golf Philippe Boucher
 - 9.3 - État des revenus et dépenses de l'aréna au 31 décembre 2010
- 10 - VOIRIE
 - 10.01 - Dépôt à neige
 - 10.02 - Bilan du coût du déneigement fait par les employés municipaux
 - 10.03 - Acquisition d'une parcelle de terrain (rue Sirius et rue Atlas)
 - 10.04 - Contrat cellulaire pour la voirie
 - 10.05 - Contrat d'achat de chlorure de calcium
 - 10.06 - Taxe d'accise
- 11 - PARCS ET TERRAIN
 - 11.01 - Remplacement poubelle parc touristique
- 12 - Dépôt des états financiers
- 13 - Relocalisation du bureau municipal
 - 13.01 - Achat d'un condo commercial
 - 13.02 - Avis de motion pour règlement d'emprunt
 - 13.03 - Avis de déménagement
- 14 - Développement résidentiel du Lac François
 - 14.01 - Fermeture d'une partie de la rue Aubert
 - 14.02 - Aqueduc et égout sur la rue Aubert
- 15 - Collecte de gros rebuts
- 16 - Inscription colloque ADMQ
- 17 - Varia
 - 17.01 - Système d'alarme au poste d'Incendie
 - 17.02 - Remplissage de piscine par les pompiers
- 18 - Questions de l'Assemblée
- 19 - Clôture et levée de la séance

Il est proposé par _Carole Dubois , appuyé par Claude Blais, d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré précédemment avec les ajouts au point 17.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2011-05
113

06 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011

6 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence, il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Alain Roger, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseilles présents.

2011-05
114

07 - Comptes à payer

7 - COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Carole Dubois,

De payer les comptes du mois d'avril pour un montant global de 61 794.62 \$, soit 29 017.12 \$ par chèque et 32 777.50 par liens électroniques.

La facture de BPR du mois de mars est autorisée. Il sera demandé à BPR de sortir les coûts relatifs à l'étude du procédé de réparation de l'ovalisation des conduites .

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - URBANISME

08 - URBANISME

2011-05
115

08.01 - Agrandissement du périmètre urbain - Demande à la CPTAQ

8.01 - Agrandissement du périmètre urbain - Demande à la CPTAQ

ATTENDU QUE la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec permet à la municipalité d'adresser une demande d'exclusion de la zone agricole provinciale à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité désire adresser une demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

ATENDU QUE cette demande d'exclusion comprend huit (8) modules distincts;

ATTENDU QUE cette demande d'exclusion de près de quarante (40) hectares vise à permettre le développement de secteurs résidentiels, d'un secteur commercial et d'un secteur public;

ATTENDU QUE cette demande d'exclusion répond à un manque de terrains disponibles à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité;

ATTENDU QUE cette demande d'exclusion répond aux critères édictés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec tel que démontré dans le document de demande d'exclusion réalisé par le Service d'urbanisme de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la municipalité désire profiter de l'occasion afin d'adresser une demande d'inclusion à la zone agricole à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Alain Roger et résolu à l'unanimité que la municipalité adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec :

a) une demande d'exclusion de la zone agricole provinciale pour les huit (8) modules illustrés au document de demande d'exclusion réalisé par le Service d'urbanisme de la MRC de Lotbinière;

b) une demande d'inclusion à la zone agricole provinciale pour la partie de territoire illustrée au document de demande d'exclusion réalisé par le Service d'urbanisme de la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2011-05
116

08.02 - Dérogation mineure no 2011-47 pour régulariser la marge latérale d'un garage (Simon Fecteau)

8.02 - Dérogation mineure no 2011-47 pour régulariser la marge latérale d'un garage (Simon Fecteau)

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 839 579;

ATTENDU QUE la demande vise à régulariser la marge du garage qui est située à 0.28 mètre au lieu de 2,0 mètres;

ATTENDU QUE le permis 2001-029 a été émis pour ces travaux;

ATTENDU QUE cette demande vise à corriger l'implantation du garage;

ATTENDU QUE lors de la construction, il y a eu erreur dans l'implantation;

IL est proposé par Carole Dubois, appuyé par Alain Roger et résolu d'entériner la recommandation du CCU à l'effet d'accepter la présente demande de dérogation mineure

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

09 - LOISIRS ET FAMILLES

9 - LOISIRS ET FAMILLE

**2011-05
117**

09.01 - Système de protection Incendie pour l'aréna

9.01 - Système de protection incendie pour l'aréna

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Claude Blais

de faire installer un système de protection incendie dans la partie neuve de l'aréna au coût de 1500 \$ + taxes par le plus bas soumissionnaire conforme Multi sécurité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-05
118**

09.02 - Tournoi de golf Philippe Boucher

9.02 - Tournoi de golf Philippe-Boucher

Il est proposé par Alain Roger appuyé par Michel Flamand,

Que le directeur des Loisirs organise un forsum pour participer au tournoi de golf Philippe Boucher qui aura lieu le 18 juin 2011.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-05
119**

09.03 - État des revenus et dépenses de l'aréna au 31 décembre 2010

9.03 - État des revenus et dépenses de l'aréna au 31 décembre 2010

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Alain Roger

d'accepter le dépôt de l'État des revenus et dépenses de l'aréna au 31 décembre 2010 qui démontre un déficit de 7 380.87 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - VOIRIE

10 - VOIRIE

**2011-05
120**

10.01 - Dépôt à neige

10.01 - Dépôt à neige

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand,

QUE la municipalité de Saint-Gilles mandate le directeur des travaux publics pour prendre des engagements au nom de la municipalité, notamment pour:

- Assurer de respecter les exigences de rejets du lieu d'élimination de neige;
- Réaliser, s'il y a lieu, le programme de suivi et respecter les seuils d'alertes;
- Conserver les résultats pendant cinq ans et pour le transmettre au MDDEP sur demande;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-05
121**

10.02 - Bilan du coût du déneigement fait par les employés municipaux

10.02 - Bilan du coût du déneigement fait par les employés municipaux

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Carole Dubois

de déposer le document faisant état du coût du déneigement fait par les employés municipaux comparativement à s'ils avaient été donnés à contrat et démontrant une économie de 12 836,53 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-05
122**

10.03 - Acquisition d'une parcelle de terrain (rue Sirius et rue Atlas)

10.03 -Acquisition d'une parcelle de terrain (rue Sirius et rue Atlas)

Attendu que les travaux d'infrastructure pour le prolongement de la rue Sirius et de la rue Atlas ont été complétés à la satisfaction des officiers de la municipalité.

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Claude Blais,

QUE la Municipalité de St-Gilles acquiert de Alain Aubert, résidant au 245, rue Montminy, St-Gilles, province de Québec, G0S 2P0, à titre gratuit, le lot 4 730 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

De décréter l'ouverture officielle dudit prolongement de la rue Sirius et de la rue Atlas.

Que son Honneur le Maire, Robert Samson et la directrice générale et secrétaire-trésorière Lucie-Marie de Blois, soient et ils sont par les présentes autorisés pour et au nom de la Municipalité de St-Gilles, à signer l'acte de cession-acquisition et à insérer audit contrat toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos ou déjà convenues avec le cédant, et généralement faire le nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-05
123**

10.04 - Contrat cellulaire pour la voirie

10.04 - Contrat cellulaire pour la voirie

Il est proposé par Carole Dubois appuyé par Bruno Montminy
de faire l'acquisition d'un téléphone cellulaire pour la voirie.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-05
124**

10.05 - Contrat d'achat de chlorure de calcium

10.05 - Contrat d'achat de chlorure de calcium

Il est proposé par Bruno Montminy appuyé par Michel Flamand,
D'ACCORDER le contrat de fourniture du chlorure de calcium au plus
bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie SEBCI à 0.317 \$ du
litre.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-05
125**

10.06 - Taxe d'accise

10.06 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui
s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui
a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des
Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Alain Roger, appuyé par Carole Dubois et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution. la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouver

- nementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11 - PARCS ET TERRAIN

11 - PARCS ET TERRAINS

2011-05
126

11.01 - Remplacement poubelle parc touristique

11.01 - Remplacement poubelle parc touristique

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand,

de remplacer la poubelle du parc touristique qui a été endommagée par un automobiliste au coût de 1035 \$ + taxes et d'acheminer la facture au responsable du dommage et de prendre action pour être remboursé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2011-05
127

12 - Dépôt des états financiers

12 - Dépôt des États financiers

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Alain Roger

D'accepter le rapport des états financiers de l'année 2010 de nos vérificateurs Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette, comptables agréés et que le déficit soit comblé à même la réserve financière de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13 - Relocalisation du bureau municipal

13 - Relocalisation du bureau municipal

2011-05
128

13.01 - Achat d'un condo commercial

13.01 - Achat d'un condo commercial

Il est proposé par Robert Samson, appuyé par Claude Blais

QUE la Municipalité fasse l'acquisition d'un condo commercial pour installer sa place d'affaires et les bureaux de ses employés municipaux au coût de 222 870 \$ + taxes, aménagement inclus, au 1540, rue principale, local 110 dans l'édifice Complexe Sim.

Que son Honneur le Maire, Robert Samson et la directrice générale et secrétaire-trésorière Lucie-Marie de Blois, soient et ils sont par les présentes autorisés pour et au nom de la Municipalité de St-Gilles, à signer l'acte d'acquisition et à insérer audit contrat toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos ou déjà convenues avec le vendeur, et généralement faire le nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13.02 - Avis de motion pour règlement d'emprunt

13.02 - Avis de motion pour règlement d'emprunt

Avis de motion est donné par le conseiller Michel Flamand, qu'un règlement d'emprunt sera présenté à une séance ultérieure, pour l'achat d'un condo commercial destiné à localiser les bureaux municipaux sur la rue Principale.

**2011-05
129**

13.03 - Avis de déménagement

13.03 Avis de déménagement

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Alain Roger,

Qu'un avis soit envoyé à la caisse populaire et à la Fabrique pour les aviser que nous allons libérer les locaux que nous louons pour le 31 juillet 2011.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

14 - Développement résidentiel du Lac François

14 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DU LAC FRANÇOIS

**2011-05
130**

14.01 - Fermeture d'une partie de la rue Aubert

14.01 - Fermeture d'une partie de la rue Aubert

CONSIDÉRANT le plan projet de développement domiciliaire du Lac François qui a été présenté et accepté à la réunion du conseil du 6 décembre 2010;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce plan projet, il est nécessaire de procéder à la fermeture et cession d'une partie de la rue Aubert et cession de droits et prétentions (pont couvert) à Simon Gauvin et Linda Kelly

Il est proposé par Robert Samson, appuyé par Michel Flamand,

Que la présente résolution décrète la fermeture d'une partie de la rue Aubert telle qu'identifiée comme étant une partie du lot 3 840 227 ou 4 761 380 projeté, soit la parcelle 3 sur un plan portant la minute 2435 de François Lehouillier, arpenteur-géomètre, en date du 3 décembre 2010.

Que ladite parcelle sera cédée à Simon Gauvin et Linda Kelly (Domaine du Lac Boréal S.E.N.C.) une superficie de 254.1 mètres carrés, ou 2735,11 pieds carrés au montant de 1,00 \$ le pied carré, soit 2735,11 \$ + taxes.

De plus, que la présente résolution confirme que la municipalité souhaite abandonner les droits et prétentions qu'elle a ou pourrait avoir sur la parcelle identifiée par les points 10, 7, 8, 9 et 10 sur le plan portant la minute 1365 de François Lehouillier, arpenteur-géomètre, en date du 15 décembre 2008. Ladite parcelle étant maintenant connue comme une

partie du lot 4 570 429, lequel sera incessamment remplacé par le lot 4 761 389.

Que l'abandon de ces droits et prétentions soit fait au profit de Simon Gauvin et Linda Kelly (Domaine du Lac Boréal S.E.N.C.).

Que le maire et la directrice-générale, respectivement Robert Samson et Lucie-Marie De Blois, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout acte de cession relatif aux deux parcelles précitées.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-05
131**

14.02 - Entente avec les promoteurs du développement du Lac François

14.02 Entente avec les promoteurs du développement du Lac François

CONSIDÉRANT qu'un développement résidentiel est projeté dans le secteur du Lac François;

CONSIDÉRANT que la rue Aubert sera prolongée et desservie par les services d'aqueduc, d'égout et d'égout pluvial;

Il est proposé par Robert Samson, appuyé par Michel Flamand,

D'ENTÉRINER l'entente intervenue entre la municipalité et les 2 promoteurs, soit Construction Gaston Jacques Inc. et Domaine du lac Boréal SENC. pour le prolongement de la rue Aubert et des services municipaux selon les termes de l'entente en annexe et d'autoriser le maire, Robert Samson et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer les documents et généralement faire le nécessaire pour donner entier effet à cette résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-05
132**

15 - Collecte de gros rebuts

15 - Collecte des gros rebuts

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Alain Roger,

D'attribuer le contrat d'ordures monstres au plus bas soumissionnaire conforme, soit Services Sanitaires Denis Fortier pour les 2 collectes de 2011 à 1493,50 \$ par collecte, les rebuts récupérables le seront à leur centre de tri et les déchets seront traités à 74 \$ la tonne métrique (la taxe de redevance incluse)

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-05
133**

16 - Inscription colloque ADMQ

16 - Inscription au colloque ADMQ

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Carole Dubois,

D'AUTORISER la directrice générale à participer au congrès de l'ADMQ qui se tiendra à Québec les 8-9-10 juin 2011 et de défrayer le coût d'inscription de 450 \$ + taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

17 - Varia

17 - VARIA

**2011-05
134**

17.01 - Système d'alarme au poste d'Incendie

17.01 - Système d'alarme au poste d'Incendie

Il est proposé par Alain Roger, appuyé par Carole Dubois,

De faire installer un système d'alarme au poste d'Incendie au coût de 850 \$ + taxes par Alarmes Multi-sécurité Inc.

Un coût annuel de 150 \$ sera ajouté pour être relié à la centrale d'appel.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-05
135**

17.02 - Remplissage de piscine par les pompiers

17.02 - Remplissage de piscine par les pompiers

Il est proposé par Alain Roger, appuyé par Bruno Montminy,

de continuer à offrir le service de remplissage de piscine, le coût sera établi en fonction du temps nécessaire pour ce faire et de la distance que doit parcourir le camion. L'utilisation de l'eau non traitée uniquement sera permise et doit être privilégiée en tout temps.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

18 - Questions de l'Assemblée

18 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE :

Aucune question

**2011-05
136**

19 - Clôture et levée de la séance

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Carole Dubois, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 22h15.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Lucie-Marie De Blois, directrice générale / secrétaire trésorière